BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 042-2010/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2010-010/PRES DU 06 AOUT 2010 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N° H601- BF CONCLU LE 08 JUILLET 2010 A WASHINGTON ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU DIXIEME CREDIT D'APPUI A LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (CASRP 10)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n°051-2009/AN du 1er décembre 2009 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance la ratification des accords de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 07 décembre 2010 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n° 2010-010/PRES du 06 août 2010 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n° H601-BF conclu le 08 juillet 2010 à Washington entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du dixième Crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP 10).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 07 décembre 2010.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Premier Vice-président

Kanidoua NABOHO

Le Secrétaire de séance

Zénabou DRABO/OUEDRAOGO